

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20352

présenté par

M. Patrier-Leitus, M. Bordat, M. Lamirault, M. Favennec-Bécot , Mme Le Hénanff, M. Ott,
M. Kervran, M. Vuibert et M. Marion

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.